



Entreprises ayant une délégation syndicale

et ayant conclu un accord sur un plan de formation propre à l'entreprise ou ayant complété le plan de formation standard (plan supplétif)



A renvoyer avant
le 31 mai 2019

Enregistrez-vous en ligne via le site web www.sfonds200.be
ou renvoyez ce document accompagné de votre plan de formation
par la poste: au Fonds social de la CPAE, Rue des Sols 8, 1000 Bruxelles

Nom de l'entreprise:

Rue: N°: Boîte:

Localité: Code postal:

Téléphone: Fax:

E-mail:

N°ONSS : - -

L'entreprise dépose le plan de formation suivant :

- le plan de formation propre à l'entreprise (en annexe), ou
 le plan supplétif de formation (en annexe)

La majorité des membres de la délégation syndicale a marqué son accord sur ce plan de formation.

Signature de l'employeur:

Date :

Cachet de l'entreprise:

Nom:

Fonction: